

Responsabilité sociale des entreprises





S'inscrire dans la dynamique du projet « service public écoresponsable » lancé en 2020 par le Gouvernement.

Lancement de la feuille de route RSE 2022-2025

Placée sous le signe de la lutte contre le changement climatique, la MSA s'inscrit dans la dynamique du projet « service public écoresponsable » lancé en 2020 par le Gouvernement. Il a pour but d'agir sur la mobilité durable, la suppression du plastique à usage unique, une politique d'achat zéro-déforestation, une alimentation plus respectueuse de l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, la suppression des produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

Développement des mobilités douces

Deuxième secteur de réduction de consommation des énergies fossiles, les déplacements professionnels constituent un enjeu fort. Engagé depuis plusieurs années, le réseau MSA met progressivement en application les mesures portées par des plans de mobilité visant notamment à optimiser les déplacements et à favoriser l'évolution des comportements. Entre 2019 et 2021, la flotte automobile a baissé de 4 %, l'achat de véhicules électriques s'est accru de 31 % et le covoiturage est fortement encouragé. Les déplacements en

avion diminuent également de 86 %. Les évolutions des pratiques liées à la crise sanitaire (télétravail, recours aux outils numériques...) entraînent une importante diminution des kilomètres parcourus. En complément, depuis 2014, 2 052 salariés se déplaçant régulièrement sur le terrain sont formés à l'écoconduite et à la sécurité routière, et de nombreux parkings vélos sont installés.

À la CCMSA notamment, plusieurs mesures participent au développement des mobilités douces : aide à l'achat d'un vélo ou trottinette électriques, indemnités kilométriques, financement de l'abonnement Vélib' pour les détenteurs d'un Passe Navigo... L'animation d'une communauté permet également des échanges de bonnes pratiques et conseils, et des ateliers participatifs d'entretien des vélos sont organisés lors de la semaine du développement durable et de la mobilité.

Sobriété numérique

Côté sobriété numérique, iMSA signe le 20 décembre une charte numérique responsable déposée sur le site de l'Institut du numérique responsable. L'entreprise informatique de la MSA affirme ainsi ses engagements. Un groupe de travail transverse est créé afin d'identifier et mettre en œuvre les axes de réduction des

2052 salariés sont formés à l'écoconduite.

L'outil de diagnostic territorial GéoMSA s'enrichit d'un nouveau module sur la RSE.

impacts environnementaux de l'activité numérique. Parallèlement, un groupe de salariés travaille sur ces enjeux (aspects matériels, logiciels et humains). Plusieurs actions sont mises en place à destination des salariés tout au long de l'année, comme un challenge cyber *clean up* de nettoyage des messageries et des espaces de stockages ou encore une campagne d'idées visant à réduire l'impact environnemental de notre entreprise numérique multisites. Le 6 décembre, une conférence sur la sobriété numérique réunit 88 participants.

Sobriété énergétique

À la fin de l'année, un plan de sobriété énergétique est lancé à la CCMSA après un recueil de propositions auprès de l'ensemble des salariés. Objectifs : diminuer l'utilisation des ressources, optimiser la consommation électrique et limiter la hausse des frais de fonctionnement face à l'inflation des coûts de l'énergie. La température des espaces de travail est notamment fixée et réduite (19°C en semaine, 16°C la nuit et le week-end), une temporisation et une extinction automatique de l'éclairage sont

mises en place, l'eau sanitaire est à température ambiante, la climatisation des serveurs informatiques est réduite. Une campagne de sensibilisation est par ailleurs lancée pour encourager les bonnes pratiques individuelles. Des actions qui permettent de diminuer de 28 % en moyenne la consommation électrique du bâtiment.

Stockage du carbone : initiative 4 pour 1 000

Dans cette dynamique, la MSA adhère à l'initiative « 4 pour 1 000 » en mars. Initiée par la France lors de la COP21 en 2015, elle fédère les acteurs volontaires du public et du privé pour lancer des actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols. Il s'agit notam-

ment de favoriser le couvert végétal sous toute ses formes, au-delà des forêts : moins travailler le sol, introduire davantage de cultures intermédiaires, de bandes enherbées, développer les haies en bordure de parcelle, restaurer les terres dégradées... Afin de la faire connaître au réseau, y compris aux délégués MSA, deux webinaires sont organisés fin novembre. Ils réunissent 130 participants.

Écoresponsabilité

La MSA poursuit ses efforts écologiques. Entre 2019 et 2021, le réseau réduit de 48,6 % la consommation de papier ; 71 % des organismes MSA utilisent du papier recyclé. Des actions de sensibilisation sur la réduction des déchets sont menées. La caisse centrale installe notamment cinq cendriers TchaoMégot, qui permettent de collecter, dépolluer puis recycler les mégots de cigarettes en isolant pour le textile et le bâtiment. Elle utilise par ailleurs des produits de nettoyage écoresponsables pour l'entretien du bâtiment.

Challenge « Bouge pour ta planète »

Du 17 au 31 janvier, plus de 1 100 salariés du réseau MSA se lancent dans l'aventure du challenge connecté « Bouge pour ta planète », en partenariat avec *MyTree*. Le principe : un maximum de pas pour

un maximum d'arbres plantés. Résultat : plus de 118 millions de pas effectués, soit deux tours du Monde, pour 6 801 arbres. Au-delà de l'objectif de pas, l'application *Humanoo* propose sur un mois plus de 3 000 sessions de formation sur l'activité physique, l'alimentation, la pleine conscience ainsi que plus de 500 idées recettes.

8 %

C'est le taux d'emploi de **SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP** à la MSA, contre 7,94 en 2021.

Travailler avec un cancer ou une maladie chronique

Comment répondre au besoin exprimé par les salariés de continuer à travailler avec la maladie ? En 2020, la MSA rejoint le groupe des entreprises engagées dans ce questionnaire piloté par le Nouvel institut, startup de l'institut national du cancer (Inca). Elle s'engage dans le projet d'innovation « travail et cancer du sein dans les entreprises et les organisations » soutenu par l'association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), l'Inca et la direction générale du travail (DGT). Dans ce cadre, des expérimentations sont menées dans de nombreuses entreprises, dont la MSA, afin d'explorer de nouvelles voies dans le maintien au travail et plus largement dans la mise en évidence et l'opérationnalisation d'un cadre de référence pour « travailler en santé ». En complément, deux séminaires sont organisés avec l'association pour la gestion des retraites pour le compte des institutions complémentaires agricoles (Agrica) en juin et en octobre.

Vers l'égalité homme/femme

La négociation obligatoire portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est

engagée à la CCMSA. La mise en place d'un plan d'actions unilatéral, en cours d'agrément, est prévu. Parmi les différentes mesures du plan d'actions : la rédaction d'offres d'emploi sans distinction de sexe, l'équilibre dans les recrutements, l'accès aux postes d'encadrement dans les mêmes conditions, l'identification des éventuels écarts de rémunération, la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel, l'articulation des temps de vie (professionnelle/privée) ou encore le besoin de fonder les éléments d'évaluation professionnelle sur la reconnaissance des compétences, de l'expérience, de la performance et de la qualité professionnelle.

Aidants : Bulle d'air, récompensé, continue d'essaimer

Service de répit à domicile qui permet aux aidants de personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap de souffler pendant quelques heures ou quelques jours, Bulle d'Air est lancé et expérimenté avec succès en Savoie depuis 2011. Depuis 2017, la CCMSA essaime le dispositif à travers plusieurs vagues de déploiement : « Objectif Bulles 2 » entre 2017 et 2019 et « Objectif Bulles 3 » entre 2019 et 2021. Le réseau est constitué de quatorze structures couvrant 24 départements. Une étude d'impact réalisée en 2021 permet de démontrer qu'il

répond de manière qualitative et adaptée à la pluralité des besoins des aidants et de leurs proches en proposant des interventions sur mesure, et qu'il impulse une dynamique partenariale. Inscrit dans la stratégie MSA 2025, l'essaimage de Bulle d'air répond à l'ambition partagée avec les partenaires de l'Alliance professionnelle de couvrir l'ensemble du territoire. Ainsi, dans la continuité du projet, la CCMSA et Laser emploi, qui accompagnent son développement, proposent de poursuivre l'essaimage de nouveaux services avec « Objectif Bulles 4 », lancé sur la période 2023-2025.



Deux prix

Début février, un jury de 10 proches aidants constitué par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'observatoire national de l'action sociale (Odas), présidé par Gwénaëlle Thual de l'Association française des aidants, récompense Bulle d'air pour son innovation. En mars, il reçoit également le grand prix des trophées du répit organisés par la fondation France répit, à l'occasion du 3^e congrès francophone sur le répit et l'accompagnement des aidants.